

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du JEUDI 11 Avril 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

### I T A L I E.

*Extrait d'une lettre particulière de Rome, du 5 mars.*

SI les ennemis de la révolution françoise, tant Italiens que François, se sont réjouis de l'indigne traitement qu'avoit éprouvé l'un des agens de la nouvelle république, les patriotes se voient vengés à leur tour par ce même peuple qu'on avoit cherché à exciter contre eux. Voici ce qui vient de se passer de nouveau dans Rome.

Le pape, fort dévot, sans qu'on sache trop pourquoi, à Sainte-Scholastique, avoit été, selon sa coutume, le jour de la fête de cette sainte, chez les religieuses augustines du Champ-de-Mars, *ses anciennes amies*; de là il passa chez ses chers neveux; ensuite il revint à pied au Vatican, recueillant sur sa route les applaudissemens de la canaille payée par le gouvernement, celle même qui l'avoit fécondé dans l'affaire de Basseville. Le peuple, mécontent d'une si basse adulation, ne tarda pas à témoigner les vrais sentimens qui l'animoient; il reprochoit au gouvernement de l'avoit voulu mêler dans l'affaire de Basseville, comme si ce meurtre avoit été son ouvrage, au lieu de celui de quelques coquins soudoyés: ce jour-là il ne témoigna son ressentiment que par des huées contre les principaux officiers du pape; mais le lendemain il saisit l'occasion d'une rixe qui s'éleva auprès de l'église Saint-Louis des François, entre un domestique du secrétaire d'état, & deux autres appartenant à des ecclésiastiques françois émigrés; il se porta en foule dans l'église & dans le palais contigu de la nation françoise, & sans courir après les domestiques auteurs du trouble, il tomba indistinctement sur tous les émigrés, dévasta entièrement leurs chambres, n'épargna pas même l'église, & ne se retira qu'après avoir mis le feu à différens endroits de ce grand édifice. Personne ne périt dans cet affaut; mais beaucoup de prêtres ont été maltraités à coups de bâton; ce fut un grand bonheur pour l'évêque de Perpignan, l'un de ceux que le pape distinguait le plus, de pouvoir se sauver par un conduit souterrain. C'étoit lui principalement qu'on recherchoit.

Les *transferversins* (c'est comme on dit le peuple du fauxbourg Saint-Antoine), qui ne s'étoient aucunement mêlés de l'affaire de Basseville, ont été les principaux acteurs dans celle-ci, & ils ont donné des preuves non équivoques de leur activité, en recherchant par-tout les émigrés françois soupçonnés d'avoir excité la première émeute dont à tort on avoit voulu charger le peuple.

L'insurrection a duré deux jours entiers, pendant lesquels la milice s'est conduite bien différemment que dans la journée du 13; le général Caprara commandoit en personne, & se portoit dans les endroits les plus menacés; son activité & sa prudence ont rétabli le calme sans effusion de sang; mais cette insurrection auroit pu avoir de grandes suites, si le peuple avoit eu un chef & un plan de forme. On a arrêté seulement les deux François auteurs de la rixe, & quelques hommes du peuple qui ont commencé l'insurrection. Qu'ils soient punis ou non, cette affaire prouve que le peuple commence à connoître sa force, & que, d'un moment à l'autre, il peut se réveiller d'une manière plus terrible qu'il ne s'est montré jusqu'ici.

### A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 1<sup>er</sup>. avril.*

Le général Neuwinger a été amené ici ce matin. Il a reçu cinq blessures, mais elles ne sont pas dangereuses.

Les prussiens se trouvoient avant-hier à peu de distance de Pleddersheim, à une lieue & demie de Worms. Custine assembla ses troupes près Worms, jusqu'à Rheindurkheim. Celles qui étoient à Oggersheim & Frankenthal, se retirèrent de même, après avoir mis le feu à leurs magasins à Frankenthal & Neuhausen, & emmenerent la plus grande partie de l'artillerie postée près Hemshof & Friesenheim. Les Prussiens s'avancèrent ensuite sur Worms, où ils font entrés maintenant; une autre partie a marché sur Frankenthal & a coupé l'armée françoise d'avec Mayence. Le feld-maréchal Wurmsler a son quartier-général à Spire. On ne conçoit rien à toutes les marches rétrogrades de l'armée françoise, sur-tout après les bravades du général, il y a 5 à 6 semaines.

( *Extraits de la gazette de Francfort.* )

*De Meckeln, le 24 Mars.*

Les François se sont retirés aujourd'hui d'ici à 11 heures du matin, en bon ordre, mais après avoir rompu ou du moins endommagé le pont. A peine étoient-ils hors des portes, que le peuple s'est porté sur la grande place, où le club avoit élevé un monument à le Pelletier Saint-Fargeau; il l'a entièrement détruit & a brûlé toutes les pièces. Le peuple de-là s'est porté au club; il en a également brûlé les bancs & la tribune. Tout cela s'est fait sans aucun excès envers

aucun citoyen: A 2 heures, les anciens magistrats se sont transportés à la salle des représentans provisoires, mais ont abdiqué leurs fonctions. On les a remerciés de la manière dont ils les avoient remplies, de la sagesse & de la modération qui les avoit toujours guidés. A 5 heures, les troupes impériales sont entrés, au son de toutes les cloches & des cris de joie de tous les habitans.

*De Hanau, le 30 mars.*

Hier à midi, nous avons vu arriver ici le second transport de l'artillerie autrichienne qui se rend aux armées; il consistoit en 8 cacons de 18, en 22 de 12, & en 8 obus de 10 & de 6. Un détachement de 68 canonniers les accompagnoit. Il va passer aujourd'hui un troisième transport de 184 chariots, les uns, à 6 & les autres à 8 chevaux; il contient une grande quantité de bombes & de munitions. On attend dans 3 jours le quatrième transport de l'artillerie venant de Magdebourg.

*De Liege, le 2 avril.*

Le prince-évêque vient de publier un mandement dans lequel on lit les dispositions suivantes: Tout ce qui a été fait dans le pays de Liege depuis le 27 novembre par les François ou par les rebelles, est annullé, & l'ancien état des choses reprendra son cours. Tous ceux qui occupoient des emplois avant le 27 novembre, y seront rétablis. Les rebelles seront privés des leurs. Il y aura une cour de justice pour les juger, mais on n'admettra pour avocat aucun de ceux qui ont eu des liaisons avec les rebelles.

### BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 27 mars.*

Les François ont quitté cette ville dans la nuit du 24, avant minuit, emportant avec eux beaucoup des ornemens & de l'argenterie d'église, dont le général Dumouriez n'avoit fait restituer qu'une partie. Aussi-tôt après leur départ, le peuple s'est porté aux casernes, & a pillé tout ce que les François y avoient laissé; il s'est ensuite porté dans les maisons de quelques particuliers connus pour leur attachement aux François, & les a pillés. Il n'a point oublié d'aller abattre l'arbre de la liberté, & l'a brûlé sur la grande place. Un peu après minuit, les Autrichiens sont entrés au bruit de toutes les cloches. Dès la pointe du jour, l'archiduc Charles s'est rendu dans l'église cathédrale avec une escorte nombreuse & brillante, pour rendre grâces à Dieu.

Dans la nuit du 26, les François ont évacué Namur. Les Autrichiens y sont entrés à 8 heures, & ont vu que les François avoient laissé leurs canons sur les remparts.

### FRANCE.

*De Paris, le 11 avril.*

Un vaisseau hollandois, réfugié dans le port neutre de Gènes, a failli être pris furtivement par deux corsaires françois: sans le secours de la place, que le capitaine hollandois eut soin d'invoquer promptement, il étoit réellement pris & amené. Le doge de Gènes a porté plainte à la convention de cette insulte, & de cette violation du droit des gens, qui tendent à rompre la neutralité de la ville de Gènes, & à multiplier le nombre de nos ennemis.

Le *Malorient*, la *Jeune Emilie*, la *Républicaine*, le *Dugay-Trouin* & les *Freres*, courriers de Saint-Malo, ont fait sept paquets, estimés près de 3 millions.

La tranquillité continue toujours de régner dans Paris: le peuple semble fatigué de tous ces mouvemens convulsifs, dont il est presque toujours le jouet & la victime; il demande le calme, & tant que les chefs des factions anarchiques ne trouveront pas dans ce même peuple cet instrument qui leur est nécessaire pour perpétuer les désordres & fomenter les crimes; alors le corps politique ne sera plus ébranlé par de violentes commotions, & le regne des loix reviendra pour affermir la liberté publique, pour préparer nos succès & nos triomphes, & pour nous conduire à une paix honorable.

Philippe Egalité, son troisième fils, le ci-devant prince de Conti & madame Bourbon-Orléans, sont partis pour Marseille.

### COMMUNE DE PARIS.

*Du 9 avril.*

La séance s'est ouverte par la lecture de plusieurs projets de pétitions à la convention nationale; celle relative au canal de Dieppe sera présentée dimanche.

L'administration de police, mandée pour rendre compte de l'arrestation d'un nommé le Roux de la Pontonniere, a fait son rapport. Quoique ce particulier fût soupçonné d'être un des chevaliers du poignard, les administrateurs ont cru devoir user d'indulgence à son égard, à cause de son grand âge. Chaumet a traité cette facilité de foiblesse; il a pensé que dans un moment où les ennemis du dehors, coalisés avec les conspirateurs du dedans, marient les horreurs de la guerre civile à celles de la guerre étrangère, le soupçon même étoit un crime, & que la trahison, fût-elle couverte de cheveux blancs, devoit être rigoureusement recherchée & sévèrement punie. Sur son requiatoire, le conseil a arrêté que le sieur le Roux de la Pontonniere seroit traduit à Ste-Pélagie. D'après l'avis du même magistrat, il a été arrêté que le tableau de tous les agens de la police, parmi lesquels il a prétendu que Cambon avoit semé tous les souteneurs de tripôts & de lieux infâmes, seroit rendu public, & soumis au conseil général.

Une petite altercation entre le procureur de la commune & le général Santerre, au sujet de la répartition des canons & de l'abolition des parcs d'artillerie, a terminé la séance. Chaumet s'est plaint de l'inexécution des arrêtés du conseil; le général s'est excusé, il a prétendu que le procureur-syndic aimoit à avancer des hypothèses vraies ou fausses, pour servir de texte à ses harangues. L'inspection des registres a prouvé que Santerre avoit fait son devoir. Chaumet en est convenu lui-même, & ces petits débats se sont terminés à l'amiable.

### CONVENTION NATIONALE.

*(Présidence du citoyen Delmas.)*

*Supplément à la séance permanente, mardi 9 avril au matin.*

Sur un rapport du comité des finances, on rend un décret dont voici les dispositions principales: 1°. le bail des messageries, coches & voitures d'eau sera résilié au premier mai prochain; 2°. la poste aux lettres, les messageries, la poste aux chevaux, seront réunies sous une seule administration; 3°. la poste aux lettres & les messageries seront exploitées en régie; 4°. le service de la poste aux chevaux sera fait en vertu d'adjudications, à l'encherre ou au rabais.

Les citoyens Sevestre & Billaut-Varennes, commissaires de la convention, écrivent de Rennes qu'ils ont destitué trois

municipaux de Redon, & fait arrêter plusieurs personnes prévenues d'avoir trempé dans le complot de la Rouerie. Ils ont reçu des renforts qu'ils jugent insuffisans; ils ont adressé aux rebelles des proclamations dans lesquelles ils combattent la superstition avec ses propres armes. Ces commissaires font ensuite des réflexions sur la conspiration de Dumouriez; ils pensent que les complices de ce traître sont ceux qui ont voulu sauver le tyran: ils invitent la convention à se lever avec le peuple, en lui montrant ses véritables amis.

On fait lecture d'une lettre conçue en ces termes:

« Une loi condamne à mort celui qui oseroit proposer de mettre le gouvernement entre les mains d'un seul, & Robespierre vous a proposé un régulateur. Les conspirations des 27 décembre & 10 mars, ourdies dans les Jacobins, sont restées impunies: les lois restant sans vigueur, je ne puis plus siéger dans une assemblée qui est forcée de souffrir dans son sein de si grands coupables; & je donne ma démission. »

Signé Rebecquy.

Robespierre vouloit parler, ses amis l'en ont empêché; & l'assemblée n'a pas même daigné passer à l'ordre du jour.

*Séance permanente, du mardi 9 avril au soir.*

On renvoie au comité de salut public, sans en donner lecture, une lettre du conseil-général de la commune de Calais, apportée par un courrier extraordinaire.

Gossuin attire la sollicitude de la convention sur les commissaires livrés aux ennemis par la plus lâche des trahisons. Il demande que le conseil exécutif soit chargé de prendre des renseignements sur le traitement qu'on leur fait éprouver, afin que nous en usions de même sur les otages qui sont restés entre nos mains. Il demande aussi que le président de la convention soit chargé d'écrire à la famille des commissaires des paroles de consolation.

Sur la proposition du même membre, l'assemblée décrète qu'il sera nommé un vice-président pour remplacer Delmas que son devoir appelle au comité de salut public. Cette proposition est décrétée, & l'on passe à l'appel nominal. Thuriot a réuni la majorité, & il est proclamé vice-président.

Un membre instruit la convention que le huitième régiment des hussards apprenant la trahison de Dumouriez, a fait serment de mourir pour la république. Son colonel, excellent patriote, versoit des larmes de joie à la vue de cette scène attendrissante qui s'est passée à Douai. Il assure que parmi ces citoyens il est des Cassius, des Cinna & des Cimber. — Mention honorable.

Les commissaires envoyés dans les départemens de l'Ardeche & de la Lozere, écrivent que le recrutement s'est fait avec la plus grande activité dans ces départemens.

On lit une lettre des commissaires à Valenciennes, en date du 8 avril. Ils annoncent l'arrestation d'un complice de Dumouriez, nommé Lecuyer, général de brigade; il étoit agent, l'espion & l'exécuteur des vengeances de ce traître; de qui il avoit reçu l'ordre de faire arrêter les commissaires & de les lui livrer. Les pièces de conviction sont au nombre de deux; la première est l'ordre signé de Dumouriez; la seconde est une réponse faite à Dumouriez par ce Lecuyer, sur les ordres qu'il en avoit reçus, & les circonstances qui en empêchoient l'exécution dans la ville.

Lecuyer y rend compte à Dumouriez des moyens d'arrêter les commissaires à leur sortie de Valenciennes. Cette dernière pièce a été trouvée dans la redingotte de Dumouriez, lors de sa fuite, où il a eu deux chevaux tués à ses côtés. Les commissaires ont évité le piège sans s'en douter. Lecuyer, voyant que le coup étoit manqué, a voulu se faire un mé-

rite auprès des commissaires, en leur communiquant l'ordre de Dumouriez de les arrêter. Cette hypocrisie a retardé de quelques jours son arrestation, parce que les commissaires en ont profité pour tirer de Lecuyer des renseignements utiles.

L'état des choses, ajoutent les commissaires, est le même depuis hier: en général, tout est tranquille. La disposition locale de l'armée n'est plus la même. Ce matin, le général Dampierre a transféré tout le train militaire sur Bouchain & aux environs.

Dumouriez s'est emparé du camp de Maulde cette nuit, ce qui annonce la rupture formelle de la trêve; nous n'avons cependant aucune nouvelle que les fusillades aient recommencé. Les Autrichiens y sont au nombre de six mille. Les généraux Clairfayt & Cobourg sont très-distans en ce moment. On croit que ce premier se dispose à marcher sur Lille, & que Cobourg va se rapprocher de Cuffine. On va s'assurer de leurs dispositions effectives, & Dampierre prendra ses points de vue en conséquence. (Ici le secrétaire passe quelques phrases). Il y a toujours des agitateurs qui provoquent un roi. Cette nuit une cocarde blanche, en papier, a été attachée à l'arbre de la liberté, avec un écrit très-incivique.

On n'a pu en découvrir l'auteur. Il y a de jour des proclamateurs aussi effrontés; on les arrête, on les interroge, mais on ne sait qu'en faire: une loi prononce bien la peine de mort, mais elle ne s'explique pas sur le mode de jugement & de l'exécution.

Les commissaires terminent par inviter la convention à statuer sur cet objet.

Après une courte discussion, la convention nationale a décrété que Lecuyer seroit transféré à Paris, & traduit devant le tribunal révolutionnaire; elle a pareillement décrété que tous les tribunaux criminels seront investis des mêmes pouvoirs que les commissaires militaires établis précédemment.

*Séance permanente du mercredi 10 avril, au matin.*

Kellermann, général de l'armée des Alpes, demande d'être autorisé à former un bataillon sous la dénomination de *Chasseurs des Alpes*. — Cette demande, convertie en motion, est décrétée, & l'on charge le comité de la guerre de présenter un mode d'organisation pour ce nouveau corps.

Deux volontaires, arrivant du camp de Maulde, sont admis à la barre. L'un d'eux dépose un exemplaire de l'adresse de Dumouriez à l'armée: dans cette pièce, le traître fait le plus grand éloge du général d'Harville, probablement son complice, & dont l'arrestation a été décrétée & effectuée; il ose calomnier la ville de Paris, en la représentant comme pleine de brigands & d'assassins. Les deux volontaires annoncent ensuite qu'ils ont vu Dumouriez & Valence haranguer les bataillons pour les séduire, & qu'un très-petit nombre d'hommes ont donné dans le piège.

Un membre demande que la somme de 300 mille livres, promise à celui qui arrêteroit ou tueroit Dumouriez, soit accordée à tout homme, fût-il Autrichien, fût-il même émigré, qui rendroit un tel service à la république françoise. — Biroteau observe que le système de mettre certaines têtes à prix, peut aussi être employé par nos ennemis, & tourner contre nous, en perdant nos généraux patriotes. — La convention charge le comité de salut public de lui présenter à cet égard un rapport séance tenante.

Le procureur-général-syndic du département du Calvados paroît à la barre, & se plaint du dénuement dans lequel

on laisse cette partie des côtes, où les Anglois pourroient bien tenter une invasion. — Renvoyé au comité de salut public.

Petion dénonce une adresse qu'on dit avoir été arrêtée par la section des Halles, & que l'on fait circuler dans toutes les sections pour obtenir des adhésions : les auteurs de cette adresse disent que la majorité de la convention est corrompue & ne peut sauver la patrie, & qu'il faut que le peuple se sauve lui-même. Quelques membres demandent la mention honorable de cette adresse, & sont vivement applaudis par les tribunes.

Petion reprend la parole ; il observe que les auteurs de cette adresse veulent évidemment faire dissoudre par une insurrection la convention nationale, & que les bons citoyens en sauroient faire justice. — Des huées interrompent l'opinant, qui s'indigne de ce que les amis de la patrie sont forcés au silence, tandis que Marat, qu'il peint des plus noires couleurs, obtient la parole avec facilité. Petion conclut en demandant que les président & secrétaires qui ont signé l'adresse dénoncée, soient traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Danton combat la motion du préopinant ; il représente que l'exagération des pensées & des paroles est la suite naturelle des circonstances présentes, & que le peuple, une section même du peuple, a le droit de dire ce qu'elle pense à ses représentans : « Eh ! de quel droit, ajoute-t-il, exigeriez-vous des éloges ? Etes-vous au bout de votre carrière ?... N'a-t-on pas aussi demandé ma tête ? Mais je ne crains rien ; je conserverai, durant la révolution, le caractère que j'ai montré dès les commencemens, & je saurai mourir, s'il le faut, pour sauver la patrie. Ne faisons pas la guerre au peuple ; & au lieu de réprimer son énergie, appliquons-nous à la diriger contre les Autrichiens : portons notre attention sur notre marine ; qu'à l'instant la convention choisisse pour cette partie un ministre qui ait cette force d'impulsion & cette activité qu'exigent les circonstances ; songeons que la fin de l'équinoxe va permettre aux Anglois de déployer contre nous de grandes forces navales. Pressons-nous donc d'abjurer toute haine, cessons de nous faire la guerre : si nous avons la paix, une opposition pourroit être utile ; une opposition pourroit, sans danger, donner à nos débats les formes dramatiques qui intéressent : mais l'Europe nous presse ; formons une seule & même phalange, puisque nous devons tous périr, si la liberté succombe ». — Applaudissemens.

Cambon monte à la tribune, & propose, au nom du comité de salut public, de placer au ministère de la marine le citoyen d'Albarade, l'un des adjoints du ministre actuel : d'Albarade est élu, sans appel nominal, mais à l'unanimité.

Bayer-Fonfrede invite la convention à ne pas laisser impuni l'outrage qu'il dit lui avoir été fait dans l'adresse dénoncée par Petion ; il dit que cette adresse, paroissant avoir les mêmes auteurs que celle de Marseille, doit être traitée de la même manière.

Le membre qui, dans une précédente séance, avoit donné lecture d'une lettre dans laquelle on disoit que Philippe Egalité, sous le nom de son intendant, s'étoit beaucoup loué lui-même dans une auberge de Sées, présente à l'assemblée les nouveaux détails qu'il s'est procurés sur ce fait : c'est le 22 mars dernier que Philippe Egalité, sous le nom de son

intendant *Fécan*, interrogeoit à Sées l'aubergiste de l'hôtel d'Angleterre, pour savoir comment le peuple de cette contrée prendroit la révolution qui porteroit Egalité sur le trône : Philippe alloit à Alençon ; à son retour, le lundi 25 mars, il fut arrêté par la garde nationale sur la place de Sées, & il exhiba un passeport où il étoit nommé *Philippe I Egalité*. — Un membre invite la convention à attendre les nouveaux éclaircissemens & les dépositions officielles qui doivent, sous peu de jours, être expédiés de Sées.

« Les dernières lettres de Marseille, dit un autre membre, annoncent que le bruit s'étant répandu dans cette ville que la montagne de la convention avoit crié : vive Louis XVI ! la société populaire avoit interpellé Rebecquy, le maire de Marseille & un autre citoyen, de déclarer si les nouvelles de Paris étoient telles qu'on les publioit, & que ces citoyens avoient répondu qu'ils n'avoient rien appris de pareil.

Guadet ramène la discussion sur le danger de laisser avilir la convention : « Je vois, dit-il, le despotisme qui s'avance sourdement au milieu de la désorganisation & de l'anarchie ; ce ne sont pas des individus qu'il s'agit de venger, c'est la liberté que la patrie, presque à genoux, vous demande de sauver ». Guadet demande que la convention mande à sa barre l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, pour lui faire rendre compte des poursuites qu'il a dû diriger contre les conspirateurs du 10 mars.

Une lutte aussi vive que longue s'engage entre Robespierre & Vergniaux ; & l'assemblée décrète :

1°. Que les signataires de la pétition attribuée à la section de la Halle-aux-Bleds, comparoîtront à la barre, & que les registres de cette section seront apportés ;

2°. Qu'il sera nommé, par appel nominal, quatre commissaires qui seront chargés de recueillir tous les renseignements sur le complot formé par Dumouriez pour élever à la royauté d'Orléans ou son fils.

Séance suspendue à huit heures.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.  
Lettre L.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 10 avril 1793, l'an 2<sup>e</sup>, de la république.

ACTIONS des Indes de 2500 liv.....	2000. 12 1/2. 15. 12 1/2.
Portion de 1000 liv.....	1250.
Idem, de 100 liv.....	80.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784. 4. 3. 3 1/2. 3 1/2. 3 1/2. p.	
Sorties.....	
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	
Idem, sans bulletin.....	5. 1/2. 1/2. p.
Idem, sorti en viager.....	1 1/4. 1. p.
Bulletins.....	65.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	6 1/2. 6. 7. p.

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100..	80. 79 1/2. 79. 78 1/2. 79 1/2. 1/2.
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15 <sup>e</sup> ...	73 1/2. 73. 72 1/2. 71.
Troisième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 <sup>e</sup> .	70. 69 1/2. 69. 68 1/2. 69. 69 1/2.
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 <sup>e</sup> . & 2 f. p. liv. ....	
Cinquième classe.....	60.